



N° 2026/049

ARRÊTÉ
PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE
POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES 15 ET 22 MARS 2026

Jean BÉRARD, Maire de la Commune de BÉDARRIDES,

VU le Code électoral et notamment ses articles R42, R43 ;

VU le Décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires prévoyant des dispositions spécifiques en vue du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU la circulaire ministérielle INTP2600020C du 12 janvier 2026 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRTE-2025-048 en date du 27 août 2025 portant découpage des bureaux de vote de la commune ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Désignation des présidents

A l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les bureaux de vote dont les sièges ont été fixés par l'arrêté préfectoral susvisé seront présidés comme suit :

Nom du Président	N° du Bureau	Adresse
Jean BERARD	N°1	Mairie Salle GONNET
Patricia NICOLAS	N°2	Salle polyvalente des Verdeaux
Nathalie GIBERT	N°3	Salle polyvalente des Verdeaux
Isabelle DUCRY	N°4	Salle polyvalente des Verdeaux
Magali ROBERT	N°5	Mairie Salle JAUSSEIN

Article 2 : Suppléance

En cas d'empêchement, les présidents désignés ci-dessus seront remplacés par leurs suppléants conformément aux dispositions de l'article R. 43 du Code électoral.

Article 3 : Exécution et Publicité

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture de Vaucluse, affiché à la porte de la Mairie et notifié aux intéressés

Fait à BÉDARRIDES, le 03 mars 2026

Le Maire,
Jean BÉRARD

